

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 novembre 2023
Délibération n : 2023_77
Date de convocation : 07 novembre 2023

**Objet : Demande de financements à la Région Sud
pour la garde régionale forestière 2024**

Par la suite d'une convocation en date du 07 novembre 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 14 novembre 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Jeanne FAVIER-CARGEMEL

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Chantal EYMÉOUD (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Françoise PAQUET, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jacques ROUX (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- Le diagnostic climat énergie en vue du renouvellement de la charte 2024-2039 ;
- Le plan « Guerre du feu » mis en place par la Région Sud en 2016 ;

Considérant :

- Que la forêt occupe une place prépondérante au sein du Parc naturel régional du Queyras ;
- Que les espaces forestiers constituent des espaces de vie et d'activités (tourisme, activités de loisirs et de détente, exploitation du bois, maintien des sols et de l'équilibre écologique...) et qu'ils remplissent de multiples fonctions économiques, sociales, paysagères et environnementales ;
- Que le Parc naturel régional du Queyras est concerné par un risque incendie, en particulier dans un contexte de changement climatique qui laisse de plus en plus présager des températures estivales élevées et des précipitations moindres ;
- Que l'accroissement de la fréquentation du territoire en été justifie de renforcer les moyens de surveillance des massifs pour prévenir les risques ;
- Que depuis 2017, une nouvelle politique régionale « Guerre du Feu » vise à prévenir le risque d'incendie au travers notamment de la mise en place d'une Garde régionale forestière déployée dans l'ensemble de la région et en particulier dans les territoires de Parcs naturels régionaux ;

Le Comité syndical, réuni le 14 novembre 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 29	
Nombre de suffrages :	38	Votes Contre : 00	Pour : 29
Nombre de membres présents :	13		Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	04		

décide :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 005-250500600-20231114-2023_77-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 novembre 2023
Délibération n : 2023_77
Date de convocation : 07 novembre 2023

Objet : **Demande de financements à la Région Sud
pour la garde régionale forestière 2024**

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- De solliciter les financements auprès de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Dépenses TTC*		Recettes		%
Salaires	30 000	Région Sud fct	26 400	80 %
Frais de déplacements	1 200			
Matériel et fournitures	1 800	Autofinancement fct	6 600	20 %
Coût total	33 000 TTC	Coût total	33 000 TTC	100 %

Vélo électrique Inv	3 000			
		Région sud Inv	2 000	67 %
		Autofinancement Inv	1 000	33 %
Coût total	3 000 TTC	Coût total	3 000 TTC	100 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

